

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 23 septembre 2003

<p>1°) Compte-rendu précédente réunion</p> <p>2°) Informations diverses.</p>	<p>Présents : 9 sur 11 : ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, PENATO Frédérique, GALIN Jean-Pierre, MAURETTE Jean François, CHARRUE Gaëlle.</p> <p>Absents excusés : AMIEL Florence, SOUQUET Pierre-Jean.</p> <p>Approbation –Aucunes remarques.</p> <ul style="list-style-type: none">• Travaux sur Guzet : La mise en service du nouveau télésiège du FREYCHET est prévue entre les semaines 43 et 45. Les services halte-garderie et navette seront reconduits en 2003/2004, le restaurant d'altitude est en cours de finition. L'étude UTN sur le Fouillet est toujours en attente du PLU d'Aulus qui est en phase de consultation des services.• Compte-rendu du conseil de la Communauté des Communes :<ul style="list-style-type: none">- Délibération prise sur les dossiers pôles touristiques (aires camping-cars, restauration chemins et refuges etc..)- Délibération Sycocerp : mise en place du transport à la demande pour les communes non desservies par une ligne régulière d'autocar. - Etude achat engin débroussailleur pour terrains en pente : Coût de revient avec chauffeur 36 €/heure et 1000 heures par an à répartir entre communes , agriculteurs, communauté de commune et SY Guzet Avis du Conseil : Accord sur le principe pour une quarantaine d'heures puisque nous louons déjà à la commune d'Ercé des heures d'épareuse - Extension de la halte-Garderie d'Oust en projet- Convention d'assistance avec la DDE (ATTESAT) : La Communauté des Communes et les communes ne sont pas encore prêtes à la délégation de compétences sur la voirie , donc à chaque commune de signer la nouvelle convention.- Thermes d'Aulus : Vote sur les tarifs 2004, information sur nouvel investisseur potentiel (une rencontre est prévue) , accord sur règlement contentieux avec précédent gestionnaire, rappel cahier des charges pour certain locataire.• Gîte communal : Rappel évaluation des domaines (147 875 €). Il sera demandé aux services ayant subventionné les travaux ces dernières années la règle en vigueur concernant le remboursement d'une partie des subventions en cas de vente. Les derniers travaux de mise en conformité ont approché les 650 000 francs TTC en deux tranches avec 309 000 francs de subventions (209 000 frs le Département et 100 000 l'Etat) pour finalement une réduction de la capacité d'accueil. Les gestionnaires actuels sont toujours candidats à l'achat autour du prix d'évaluation des domaines.• Droit de préemption voté lors du dernier conseil : Après consultation des services de la DDE la délibération concernant ce sujet ne pourra être prise qu'une fois le PLU validé après enquête publique.
--	---

<p>3°) PLU</p>	<p>Information donnée par Monsieur le Maire sur les projets d'un groupe d'investisseurs concernant un hôtel , la résidence des thermes, l'établissement thermal et une structure nouvelle de soins post opératoires sur le secteur des Jouzes : Afin d'anticiper sur cet éventuelle réalisation une modification de zonage (extension zone UL des thermes et création d'une zone U2S (équipements sportifs) a été réalisée dans le projet définitif soumis à l'assemblée de même que des modifications sur les servitudes (certaines supprimées d'autres nouvellement créées) en fonction du prolongement de la concertation et des dernières négociations qui ont été réalisés avec les propriétaires concernés.</p> <p>Le projet de Plu, avec les dernières modifications, est arrêté à l'unanimité (8 sur 8 présents un conseiller ayant écourté sa présence). C'est cette dernière mouture qui sera reproduite en 16 exemplaires et envoyée aux services concernés pour avis (trois mois de délais) avant la mise à enquête publique et adoption définitive.</p>
<p>4°) Hydroélectricité</p>	<p>Monsieur le Maire rend compte de la réunion avec le service spécialisé de la DDAF et des recommandations faites par celui-ci sur l'appel à projet qui sera lancé :</p> <p>Il convient de rester vague sur les paramètres du projet car c'est aux candidats de préciser le meilleur endroit, pour eux, des ouvrages en argumentant sur les choix techniques qu'ils proposent.</p> <p>Outre la présentation de leur entreprise, de leurs réalisations, de leurs capacités et compétences techniques, du projet lui même, ils devront prendre en compte les éléments environnementaux liés au contexte aulusien (station thermale) en particulier le traitement des nuisances sonores (la collectivité pourra s'attacher les services d'un expert en acoustique). Les ouvrages principaux devront de plus être implantés sur des terrains communaux ou devant être achetés par la collectivité.</p> <p>L'usine elle même pouvant être construite sur un secteur inondable une discussion s'engage sur une fourchette de prix d'acquisition des terrains pour permettre à Monsieur le Maire une négociation efficace avec les propriétaires.</p> <p>Il est enfin rappelé que c'est le Préfet et lui seul qui accorde l'autorisation d'exploiter (droit d'eau)</p>
<p>5°) Convention d'assistance avec la DDE (ATESAT)</p>	<p>La précédente convention venant à expiration à la fin de l'année, la DDE nous propose une nouvelle convention très avantageuse pour les petites communes rurales (156,27 €par an) d'assistance dans les domaines de la voirie mais aussi de l'aménagement et de l'habitat.</p> <p>Après lecture des projets de délibération et de convention le Conseil adopte à l'unanimité (8/8) la proposition .sur l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire).</p>
<p>6°) Assainissement</p>	<p>Le Conseil a déjà statué sur le projet de zonage réalisé par le cabinet G2R.</p> <p>Il convient maintenant au Maire de demander au président du tribunal administratif de désigner un commissaire enquêteur pour soumettre le projet à enquête publique.</p> <p>Les huit communes du canton feront la même démarche en demandant que ce soit le même commissaire enquêteur qui soit désigné.</p> <p>Enfin Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a envoyé au directeur de la DDAF demandant une étude complète permettant d'effectuer le bon choix sur la station d'épuration (rénovation ou construction nouvelle)</p>
<p>7°) Moulin deuxième tranche</p>	<p>Il s'agit des façades du moulin et des bâtiments alentour et de la remise en fonctionnement d'une meule.</p> <p>Le Conseil Mandate Monsieur le Maire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Demander d'autres devis de façadiers Choisir le meilleur rapport qualité/prix et lancer les travaux pour ne pas perdre la subvention européenne en attente (26 563 €).
<p>8°) Travaux voirie et dossier de subvention vers ministère de l'intérieur</p>	<p>Présentation du tableau complet des opérations de voirie et de leur financement (DGE 2003).</p> <p>Un dossier complémentaire a été envoyé vers le ministère de l'intérieur pour une subvention de 7 622 €pour un montant minimum de 20 000 euros de travaux.</p>

<p>9°) Canyoning et accrobranches</p>	<p>Accord du Conseil pour lancer le projet et permettre l'exploitation du site. La sous-préfecture doit en voyer les préconisations et contraintes pour une telle activité en site naturel. L'association Horizon Vertical sera l'opérateur sur le site choisi (rivière ars en aval du cirque d' Artigou. Précaution : Informer les responsables de cette association des risques de disjonction de l'usine hydroélectrique en aval pouvant amener un apport imprévu depuis le prise d'eau (650 m3 /s). Un rendez-vous sur site est prévu avec les brigades vertes et l'employé communal pour déterminer les travaux de nettoyage à réaliser (moyens à mobiliser et durée à prévoir) Un devis a été demandé auprès d'une société de service spécialisée pour la réalisation d'un parcours accrobranches dans le parc des thermes (avec la même association comme exploitant)</p>
<p>10°) Bibliothèque</p>	<p>Le dossier ne passera en commission départementale que le vendredi 17 octobre. Si la réponse est positive les premiers travaux de cloisonnement et isolation pourront être entrepris. Un dossier sera de plus présenté vers l'Etat au titre de la DGD (dotation globale de décentralisation)</p>
<p>11°) Diverses délibérations sur modifications budgétaires, ligne de trésorerie, ski et gardiennage église</p>	<p>Adoption d'une modification budgétaire mineure pour alimenter, par transfert de 1259,46 € l'article 2031 insuffisamment doté, au détriment de l'article 2313, concernant le programme d'investissement N°20 « voirie- trottoir-pluvial », sans modification de l'équilibre général du budget.</p> <p>Adoption d'une modification budgétaire pour transfert entre programmes d'investissement : Diminution de - 32 754,08 €, programme RIOU N° 21 qui ne sera réalisé qu'en 2004 Augmentation de + 21 665,75 €, programme Pluvial-voirie N° 20 Augmentation de + 5254,20 €, programme assainissement N°15 Augmentation de + 5834,13 €, programme PLU N°14</p> <p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ouvrir une ligne de trésorerie de 60 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, pour une période d'un an, et correspondant aux total des soldes de subventions restant à percevoir par la commune de la part de divers financeurs (Département, Région, Etat). Ce concours financier ne constitue pas un emprunt et ne procurera pas à la Commune des ressources supplémentaires, mais consiste en une simple facilité de trésorerie dans l'attente du recouvrement des recettes prévues au budget. Ouverture saison de ski Guzet et Etang de l'Hers : Accord sur les délibérations et arrêtés à prendre concernant les plans de secours, les procédures d'ouverture et fermeture des stations et la nomination des responsables de la sécurité des pistes. Accord sur délibération annuelle concernant les frais de gardiennage de l'église .</p>